

**PROCES -VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dixième jour du mois de juin à 20 H 00, le conseil municipal de la Commune d'Hangest sur Somme convoqué en réunion ordinaire s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur BEC Gérald, maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. BEC Gérald, M. DESCAMPS Frédéric, Mme ROHAUT Géraldine, M. LE GULUDEC Ronan, Mme WILS Stéphanie, M. DUMONT Jérôme, M. PHILIPPE Didier, M. TUNCQ Jean-Baptiste, M. BINNINGER Joël, M. CUVILLIER Stéphane, Mme GOHIER Audrey, Mme BOULANGER Angélique

**Absents** :

M. FRIANT Frédéric

Le quorum étant atteint, M. BEC Gérald ouvre la séance à 20h03.

Le conseil municipal nomme M. CUVILLIER Stéphane secrétaire de séance.

**1. Approbation du Procès-Verbal du 06 mai 2024**

Envoyé aux élus par messagerie pour relecture, Mme ROHAUT Géraldine fait la remarque que les tarifs avaient été publiés avant le vote en conseil municipal.

Le P.V. est adopté.

**2. Délibération : Encaissement chèque**

M. le maire propose au conseil municipal d'accepter le don de l'association « la source des moulins d'Hangest » d'un montant de 5 200 €, une aide financière précieuse pour la commune. Le conseil se prononce, à l'unanimité, favorable à l'encaissement de ce chèque. M. le maire remercie l'association.

**3. Délibération : Modification des statuts de la CCNS**

M. le maire propose aux élus de se prononcer sur la modification des statuts, envoyés par mails aux membres du conseil quelques jours avant la réunion.

Les principales modifications apportées sont les suivantes : actualisation des compétences obligatoires avec ajout de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et ajout d'une compétence facultative, construction et gestion des crématoriums.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les modifications statutaires.

**4. Délibération : Modification du règlement du columbarium**

M. Philippe explique que dans un souci d'uniformité et d'esthétisme, il doit être demandé une police d'écriture, une couleur d'écriture identique sur chaque case et que cela doit être écrit très précisément dans le règlement du columbarium

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le maire à effectuer les modifications du règlement du columbarium.

**5. Délibération : Participation pour l'Assainissement Collectif**

M. Descamps explique qu'une délibération prise à ce sujet en janvier 2021 n'est plus applicable actuellement vu, entre autres, l'augmentation des coûts des matériaux.

Cette délibération s'applique aux constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement sur la partie publique du réseau qui doit être prise en charge et traitée par la collectivité qui a le droit de demander aux propriétaires une participation aux frais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et une abstention (Mme Rohaut) décide de demander aux propriétaires un remboursement à hauteur de 100% des frais engagés par la commune.

#### 6. Délibération : Chemin du cimetière

M. Descamps présente deux devis pour la réalisation d'une allée dans le cimetière communal.

Après avoir comparé les devis, le conseil municipal, à l'unanimité, (11 voix pour, Mme Rohaut n'ayant pas pris part au vote), choisit le devis le moins cher qui s'élève à 4 800€.

#### 7. Informations diverses

Un boulanger a été reçu en mairie pour la reprise de la boulangerie. Il proposait un rachat des locaux et une remise en état par la mairie contre un loyer d'occupation. Les élus ne souhaitent pas répondre favorablement à ce partenariat, les finances de la commune ne le permettant pas.

Mme Detree, locataire d'un local commercial a demandé une remise de 100 € sur un de ses loyers cet hiver. Un joint de porte manquant a entraîné une sur-consommation d'énergie dans le local. La somme de 100 € lui sera déduite du loyer de février 2024.

Face à la situation financière de la SARL MDR et à l'impossibilité de recouvrer les loyers impayés, il est décidé d'abandonner les poursuites.

En 2016 au plus tard, il faudra prévoir l'achat d'une clef de transmission dématérialisée des budgets afin de mettre en œuvre le CFU qui remplacera le compte administratif et le compte de gestion.

M. Dumont se charge du dossier commune/locataire du logement communal.

Chacun va se positionner sur la tenue du bureau de vote pour les élections législatives. Mmes Rohaut et Gohier signalent qu'à l'intersection des rues du Pont de Grez et du 11 novembre la visibilité des automobilistes venant de la rue des vignes est réduite à cause du stationnement de véhicules sur le trottoir malgré le marquage au sol.

Mme Gohier demande à ce qu'une distribution à la demande de Hangest Infos soit mise en place puisque celui-ci est publié sur le site.

M. Tuncq souhaite que le propriétaire au coin de la rue du marais et route d'Abbeville soit de nouveau contacté, la haie empiétant sur le domaine public présente une gêne pour les piétons.

Fin du conseil à 21 h 55

Le Maire et le secrétaire de séance